



## AVIS PUBLIC

Prenez avis que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 16 septembre 2024 à 19 h 30 au lieu ordinaire des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en faisant parvenir ses commentaires ou objections par écrit à l'attention du greffier-trésorier, et ce, avant le 16 septembre 2024. Les commentaires peuvent être transmis par la poste ou déposés en personne au bureau de la Municipalité à l'adresse suivante : 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne (Qc) GOA 1A0 ou transmis par courriel à l'adresse suivante : [direction@sca.quebec](mailto:direction@sca.quebec).

### **Demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 4, rue du Chevreuil - lot numéro 4 909 576**

La demande de dérogation mineure n° 2024-3 est déposée afin de permettre :

- L'agrandissement d'une galerie existante située en façade de la résidence qui aurait un empiètement de 3.05 mètres dans la marge de recul avant et la cour avant, excédant ainsi l'empiètement maximum permis qui est 2 mètres.

Le projet déposé ne respecte pas certaines dispositions du Règlement de zonage n° 186-14. Le tableau ci-dessous résume la demande ainsi que les normes s'y rapportant :

CONSTRUCTION VISÉE	ARTICLE (RÈGL. N° 186-14)	NORME	DÉROGATION DEMANDÉE
Galerie	10.2.1	Une galerie attenante à la résidence est permise dans la marge de recul avant et la cour avant, à la condition de respecter l'empiètement maximum de 2 mètres.	La galerie aurait un empiètement maximum de 3.05 mètres dans la marge de recul avant et la cour avant.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 30 AOÛT 2024.

**Stéphane Genois**

Directeur général, greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 30 août 2024 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 30 août 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

**Stéphane Genois**

Directeur général, greffier-trésorier